

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 octobre 2014

DCM N° 14-10-30-11

Objet : Attributions de subventions à diverses associations socioéducatives.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir diverses associations dans la mise en œuvre de leurs projets pour un montant total de **31 990,50 €**.

1. Accueils Collectifs de Mineurs

Dans le cadre de sa politique en matière de Jeunesse, la Ville de Metz a décidé en 2008 d'attribuer une participation financière de 1,50 € par jour, sans condition de revenu, pour chaque enfant messin participant à un séjour ou un accueil collectif de mineurs au cours des vacances scolaires. Cette participation est directement déduite de la facturation aux familles par l'association organisatrice.

Pour la saison 2013/2014, une enveloppe estimative destinée à financer cette participation, pour les accueils réalisés d'octobre 2013 à août 2014, a été attribuée à certaines associations en début d'année dans le cadre du conventionnement. Cette somme est réévaluée en fin d'année pour les associations qui ont accueilli un nombre plus important d'enfants. Les associations non conventionnées sont quant à elles subventionnées en une seule fois en fin d'année. Compte tenu de l'avance attribuée dans le cadre du conventionnement, le solde à verser est de **16 990,50 €**.

2. Projets socioéducatifs et développement des cultures urbaines

- Association Pas Assez

L'association Pas Assez, dans le cadre du développement des activités socioéducatives de la Chaouée, organise pour la saison 2014/2015 un ensemble d'ateliers à destination des jeunes publics : enfants, adolescents et jeunes adultes. Cependant, l'un deux vise à développer le lien parent-enfant hors cadre institutionnalisé, à travers des ateliers partagés. Celui-ci vise à permettre aux parents de s'approprier des outils éducatifs ludiques, ainsi que d'échanger leurs compétences, savoirs et pratiques. Dès le 15 octobre 2014, la Maison Citoyenne la Chaouée accueillera donc tous les parents et enfants qui le désirent de 16h à 17h30 les lundi, mardi,

jeudi et vendredi, pour un temps ludique, éducatif et d'échanges. Ce projet prendra fin au terme du mois de juin 2015. Le coût total du projet s'élève à 22 683 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de **4 000 €**.

- Festival « Place à la Rue »

En 2012 est né le festival Place à la Rue, fruit d'une concertation et d'un travail quotidien des associations, artistes et sportifs engagés auprès de la Ville de Metz dans le développement et la promotion des cultures urbaines. Forts d'une cohésion pérenne, les membres du collectif se sont constitués en association des Energies Urbaines. C'est elle désormais qui porte l'organisation du festival.

Place à la Rue est un festival pluridisciplinaire qui vise à provoquer les rencontres, les échanges, à encourager l'initiative et l'engagement associatif dans un esprit de convivialité. Il s'adresse en ce sens à tous les publics. Pour cette troisième édition, le collectif souhaite, plus qu'une manifestation ponctuelle, proposer divers temps de rencontre autour de thématiques disciplinaires afin de valoriser les acteurs locaux du champ des cultures urbaines.

Ainsi, le 31 octobre 2014, à la Porte des Allemands, le festival mettra plus particulièrement à l'honneur les musiciens. Le 13 février 2015, aux Trinitaires, l'accent sera mis sur des arts visuels. Enfin, le 28 mars 2015, un bal festif accueillera tous les publics, à l'Espace de la Grange, et inaugurera un cycle d'intervention du collectif au sein des centres socioéducatifs et culturels des quartiers messins.

Le coût total de l'opération s'élève à 30 300 €. La Région Lorraine, comme pour les précédentes éditions, accorde une subvention de 4 000 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention à hauteur de **11 000 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

CONSIDERANT le soutien apporté aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

VU la volonté de la Ville de Metz, conformément aux termes de la charte des Energies Urbaines de Metz, d'encourager et de soutenir les initiatives associatives visant à diffuser et valoriser les disciplines issues du champ des cultures urbaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées pour un montant total de **31 990,50 €** :

1. Aide aux familles pour les Accueils Collectifs de Mineurs : 16 990,50 €

- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	1 555,50 €
- Association Franco-Asiatique	741,00 €
- Association Carrefour	1 680,00 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	57,00 €
- Action pour la Jeunesse, l'Enfance et la Famille de Metz	340,50 €
- Centre Culturel d'Anatolie	1 072,50 €
- Association Familiale de Metz Vallières	1 609,50 €
- Il était une fois	9 282,00 €
- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix	430,50 €
- Centre Social de Metz-Centre – Arc-en-Ciel	222,00 €

2. Projets socioéducatifs : 15 000 €

- Association Pas Assez	4 000 €
- Association des Energies Urbaines	11 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **31 990,50 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ